

03 DEC. 2014

DÉCLARATION DE PARTICIPATION DE DÉPUTÉS  
À DES MANIFESTATIONS ORGANISÉES PAR DES TIERS

Unité  
Administration des Députés

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 5, PARAGRAPHE 3, DE L'ANNEXE I DU RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN  
CONCERNANT LE CODE DE CONDUITE DES DÉPUTÉS AU PARLEMENT EUROPÉEN EN MATIÈRE D'INTERÊTS  
FINANCIERS ET DE CONFLITS D'INTERÊTS

**Nom:** GOULARD

---

**Prénom:** Sylvie

---

*Je soussigné(e) déclare par la présente, sur l'honneur et en pleine connaissance du règlement du Parlement européen, en particulier de son annexe I contenant le code de conduite des députés, conformément à l'article 5, paragraphe 3, de ce code ainsi qu'à la décision prise par le Bureau le 15 avril 2013, avoir, à la suite d'une invitation et dans l'exercice de mes fonctions de député au Parlement européen, participé à la manifestation suivante organisée par un tiers, pour laquelle mes frais de voyage, d'hébergement ou de séjour ont été payés ou remboursés par un tiers:*

\* \* \* \* \*

**Date:** 02/12/2014

---

**LES INDICATIONS CONTENUES DANS LA PRÉSENTE DÉCLARATION SONT  
FOURNIES SOUS LA SEULE RESPONSABILITÉ PERSONNELLE DU DÉPUTÉ ET  
DOIVENT ÊTRE PRÉSENTÉES AU PLUS TARD LE DERNIER JOUR DU MOIS SUIVANT  
LE DERNIER JOUR DE SA PARTICIPATION À UNE MANIFESTATION  
CONFORMÉMENT À LA DÉCISION DU BUREAU DU 15 AVRIL 2013.**

La présente déclaration sera publiée sur le site internet du Parlement.

**À ENVOYER PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE À:**

**[Administration-Deputes@europarl.europa.eu](mailto:Administration-Deputes@europarl.europa.eu)**

**FAIRE SUIVRE L'ORIGINAL SIGNÉ À:**

**PARLEMENT EUROPÉEN**

**Unité "Administration des députés"<sup>1</sup>**

**rue Wiertz, 60**

**PHS 07B046**

**B - 1047 BRUXELLES**

---

<sup>1</sup> Avis juridique: L'unité "Administration des députés" est responsable du traitement des données au sens du règlement (CE) n° 45/2001 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2000 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions et organes communautaires et à la libre circulation de ces données (JO L 8 du 12.1.2001, p. 1) et de la décision du Bureau du 22 juin 2005 relative aux dispositions d'application de ce règlement (JO C 308 du 6.12.2005, p. 1).

INFORMATIONS OBLIGATOIRES		A COMPLETER EN CONSEQUENCE	
INFORMATIONS A COMMUNIQUER			
TIERS	Nom, fonction et adresse du tiers ayant payé ou remboursé les frais du député <sup>2</sup>	La Villa Gillet 25, Rue Chazière 69004 Lyon	
	Voyage:	<b>Oui</b> Moyen de transport (p. ex. avion, train): train / avion Classe (p. ex. économique, affaires): 1ere / éco	
	Hébergement:	<b>Oui</b> Nom de l'hôtel: Hôtel des artistes Nombre de nuits <sup>3</sup> : 1	
TYPE DE FRAIS COUVERTS	Frais de séjour:	<b>Oui / Non / En partie</b> (veuillez préciser dans la partie "Commentaires" ci-dessous)	
	Dates (et durée) de la participation du député à la manifestation:	20/11/2014	
DÉTAILS DE LA MANIFESTATION	Type de manifestation (s'il n'est pas possible de joindre un programme de la manifestation à la déclaration, veuillez la décrire dans la partie "Commentaires" ci-dessous):		
	Lieu (pays, ville):	France, Lyon	
INFORMATIONS FACULTATIVES			

<sup>2</sup> Si le tiers figure dans le registre de transparence, un renvoi peut y être fait.

<sup>3</sup> Les petits déjeuners ne doivent pas faire l'objet d'une déclaration séparée.

FREN

# Mode d'emploi

UN FESTIVAL DES IDÉES

Dans toute la Région Rhône-Alpes

Du 17 au 30 novembre 2014

Actualités Présentation Programme 2014 Invités 2014 Médiations Foire aux savoirs Podcast Infos-pratiques

## Qui décide ?



© Chantal Renaud

Animé par : Thomas Wieder. Avec: Bruno Bonnell, Sylvie Goulard, Mario Monti et Jean-Jack Queyranne.

À l'heure des reconfigurations territoriales et de la nouvelle donne internationale, qui des acteurs économiques, politiques ou administratifs a aujourd'hui le dernier mot ? Qui des élus, des banques, des lobbies ou de la société civile, décide vraiment ? Il convient de se demander comment et à quel niveau se prennent les décisions qui régissent la vie de la communauté. Aujourd'hui, plus que jamais, ces questions se posent avec acuité.

**Vous pouvez vous présenter en billetterie dernière minute le jour de la rencontre et profiter d'éventuels désistements.**

En savoir plus sur les invités :

**20/11/2014 > 20:00 - 22:00**

Hôtel de Région  
1 esplanade François Mitterrand  
Lyon 2e

**Jean-Jack Queyranne**

**Mario Monti**

**Bruno Bonnell**

**Sylvie Goulard**

Un événement conçu par :

**VillaGillet**  
Festival des idées

**LES SUBSISTANCES**

Avec le soutien de :



**GRANDLYON**  
MÉTROPOLÉ CRÉATIVE

La Villa Gillet - 25, Rue Chazière 69004 Lyon - France  
Tel: 04 78 27 02 48

PRESSE PARTENAIRES

L'équipe

Mentions-légales

